

COMMISSION RECLAMATIONS LITIGES DU 05/10/2024

CLUBS	MOTIF RECLAMATION	DECISIONS DE LA COMMISSION	
FENSCH VALLEE	CMCD	4 pts sur équipe séniore M Excellence P2	conservation droits consignation
STE MAURE	CMCD	Pas de sanction CMCD à l'encontre du club	restitution droits consignation
ECKBOLSHEIM	CMCD	4 pts avec sursis (sanction cumulative avec toute sanction due à la CMCD saison 2024-2025)	conservation droits consignation
ST DIE	CMCD	Pas de sanction CMCD à l'encontre du club	restitution droits consignation
DAMBACH LA VILLE	CMCD	4 pts dont 2 sursis (sanction sera cumulative avec toute sanction due à la CMCD pour la saison 2024-2025) à appliquer à son équipe féminines N2	conservation droits consignation
METZ MAGNY	CMCD	4 pts avec sursis (cette sanction sera cumulative avec toute sanction due à la CMCD pour la saison 2024-2025)	conservation droits consignation